

## Charte de cohabitation

### pour toute personne résidant au sein de l'appartement

#### Maman-Bébé de l'ACASE

En préambule, il peut être bon de rappeler comment et pourquoi ce lieu de vie communautaire a été créé : la première personne ayant habité ici, était un homme en grande précarité sociale et sans lieu de vie pour se reconstruire.

L'ACASE a alors mis à sa disposition une chambre dans cet appartement, qui était alors vide, mais qui s'est ensuite rempli par des personnes en situation de vie difficile, ayant la volonté de s'en sortir et d'aller de l'avant.

Encore aujourd'hui, ce lieu est mis à disposition par l'ACASE pour des personnes en difficulté, ayant besoin d'un dépannage pour 6 mois maximum. Cet appartement communautaire, même s'il offre temporairement un toit, n'est pas un hôtel, ni un logement traditionnel. C'est un espace de transition, où chacun bénéficie d'un encadrement social, laissant du temps pour chercher un lieu de domicile stable.

Puis en 2010, l'ACASE a décidé d'ouvrir dans le même esprit, un nouveau lieu offrant la possibilité aux résidents de séjourner en principe une année dans cet appartement.

Enfin en 2017, un nouvel espace s'est ouvert, permettant de recevoir des mères avec enfants à naître ou bébé, ayant besoin d'un lieu de vie provisoire et sécurisé pour accueillir leur progéniture dans les meilleures conditions possibles. **Le séjour est limité à la première année de vie de l'enfant.**

« **Vivre ensemble** », partager des espaces communs n'est pas toujours évident, chacun ayant son histoire de vie personnelle ou familiale, sa culture, ses habitudes et ses valeurs. Toutefois, l'ACASE, au travers des responsables de cet appartement, prônent **des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité et de confiance réciproque**, auxquelles doivent adhérer chaque résident et tenter de les mettre en pratique au quotidien dans sa relation avec autrui.

Dès lors, en tant que nouvelle résidente avec mon enfant, je m'engage en lien avec les valeurs décrites ci-dessus, à privilégier une bonne entente au sein de notre appartement maman-bébé et à assumer les tâches communautaires qui me seront attribuées selon l'organisation et le planning adhoc.

En cas de tensions ou problèmes de cohabitation, je tenterai de résoudre le sujet de discordance par le dialogue entre adultes, les responsables pouvant être sollicités si le problème perdurait, mais en toute dernière option.

Cette charte, signée par toute nouvelle résidente, est accompagnée d'un règlement de fonctionnement de l'appartement et elle ne pourra être modifiée sans l'accord préalable des responsables.

**Lu et approuvée le :**

**Nom, Prénom**

**Signature :**